



CHALLENGE RÉGIONAL DES MOINS DE 13 ANS FÉMININES DEUXIÈME JOURNÉE (week-end du 28-29/01/2023)



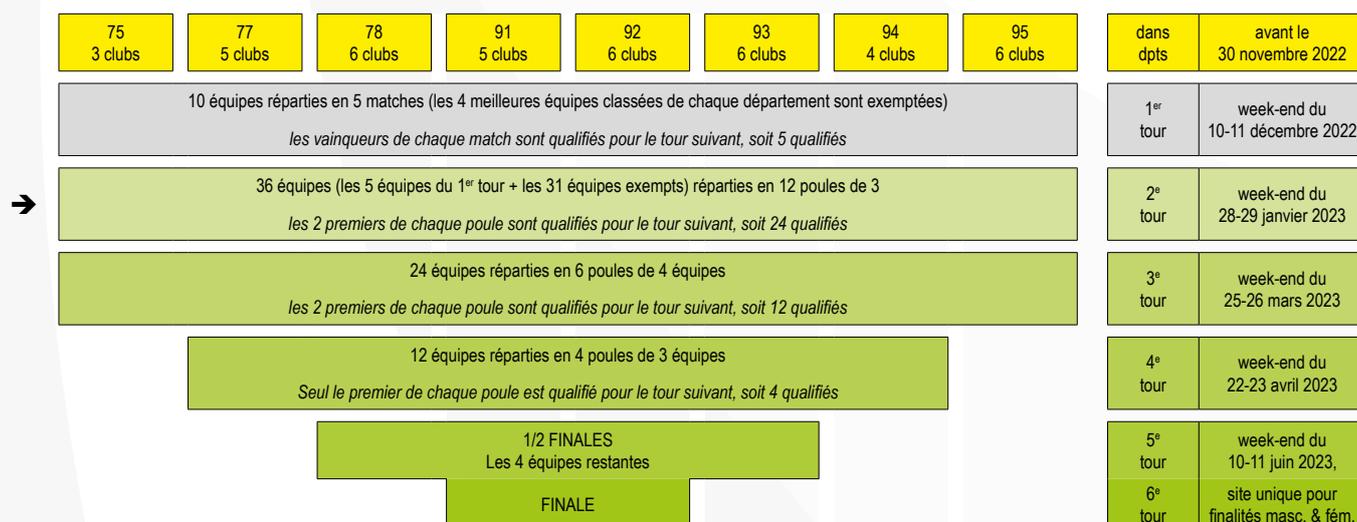
U13

CHALLENGE
ÎLE-DE-FRANCE

TOURNOI 1			TOURNOI 2			TOURNOI 3			TOURNOI 4		
1	CSM FINANCES	5875001	1	HBC NOISIEL	5877058	1	AS MANTAISE	5878002	1	SCA 2000 ÉVRY	5891015
3	HBC GAGNY	5893002	2	STELLA ST-MAUR HB	5894007	2	ENT. MONT-VALÉRIEN	5892026	2	SÉNART AHB	5877078
3	STE-GENEVIÈVE SP.	5891031	3	TREMBLAY-EN-FRANCE HB	5893034	3	ENT. FRANCONVILLE / ST-GRATIEN	5895011	3	CSA KREMLIN-BICÈTRE	5894005
TOURNOI 5			TOURNOI 6			TOURNOI 7			TOURNOI 8		
1	COURBEVOIE HB	5892014	1	HBC ROMAINVILLOIS	5893053	1	CHENNEVIÈRES HBC	5894051	1	COM ARGENTEUIL	5895001
2	FB2M HB	5895036	2	PARIS SC	5875056	2	US PALAISEAU	5891028	2	ASC TRAPPES	5878072
3	PLAISIR - LES CLAYES HB	5878031	3	HBC SERRIS VE	5877072	3	BOIS-COLOMBES SP.	5892010	3	ISSY-PARIS HAND	5892045
TOURNOI 9			TOURNOI 10			TOURNOI 11			TOURNOI 12		
1	ES MONTGERON	5891003	1	USM MALAKOFF	5892019	1	US ALFORTVILLE	5894001	1	CERGY HB	5895062
2	PARIS ST-GERMAIN HB	5875071	2	USHB VERNUILLET-VERNEUIL	5878056	2	ENT. ROISSY-OZOIR	5877032	2	CM AUBERVILLIERS	5893008
3	US GRANDE-PAROISSE	5877015	3	AULNAY HB	5893009	3	ENT. TEAM 2 RIVES DE SEINE	5878004	3	AS MONTIGNY-LE-BX	5878030

Le club premier cité reçoit.

Si il y a une impossibilité, le deuxième reçoit. En cas de nouvelle impossibilité, c'est le troisième.



RÈGLEMENT DU CHALLENGE RÉGIONAL MOINS DE 13 ANS



ANNÉES DE NAISSANCE : 2010 / 2011 / 2012

LES RÈGLES APPLICABLES SONT :

- ▶ Une joueuse participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine. De plus, une joueuse participant au challenge ne pourra participer qu'à une seule compétition supplémentaire dans la semaine.
Dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.
 - ▶ Pas de surclassement
 - ▶ 14 joueuses et 2 officiels par équipe
 - ▶ taille de ballon : 1
 - ▶ 1 temps mort par équipe par période
 - ▶ Forme de jeu : 5+1 en première période
6+1 en deuxième période
 - ▶ Défense stricte interdite ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
 - ▶ Changement systématique attaquant / défenseur interdit ; si non-respect de cette règle, sanction progressive à l'officiel
 - ▶ Temps de jeu : 2 x 15 minutes pour les tournois à 3 (exclusion 1 minute)
2 x 20 minutes pour les matches secs (exclusion 2 minutes)
 - ▶ Mi-temps de 5 minutes et 10 minutes de pause entre chaque match
-
- Classement visible sur le site de la FFHandball dans les compétitions de la ligue ou sur Gest'hand pour les clubs concernés
 - Les 2 premiers de chaque tournoi sont qualifiés pour le tour suivant
 - Le classement général tiendra compte du nombre de points par équipe ; si égalité entre deux équipes, il tiendra compte du *goal-average* particulier entre les deux équipes concernées, puis le *goal-average* général sur le tournoi et enfin la meilleure attaque sur le tournoi
-
- ◆ Arbitrage par les CDA de chaque département sur chaque tournoi qui les concerne

HORAIRES (début du premier match)

SAMEDI à 15:00

DIMANCHE soit à 10:00 soit à 14:00

ORDRE DES MATCHES

Par tirage au sort ½ heure avant le coup d'envoi du premier match

Tournoi à 3 équipes

A / C	perdant 1 ^{er} match / B	gagnant 1 ^{er} match / B
-------	-----------------------------------	-----------------------------------

Si 2 équipes seulement présentes

A contre B

Dans le cas d'une égalité à l'issue du temps réglementaire dans un tournoi à 3 transformé en match sec suite au forfait d'une équipe, il sera procédé directement à une séance de tirs aux buts.

Rappel du règlement fédéral sur le déroulement de jets de 7 m (article 3.3.6 du règlement des compétitions)

Si une épreuve de jets de 7 mètres est utilisée comme épreuve décisive, les joueurs qui sont exclus ou disqualifiés à la fin du temps de jeu ne sont pas autorisés à participer (voir Livret de l'arbitrage, règle 4:1 4^e paragraphe). Chaque équipe désigne 5 joueurs. Ces joueurs exécutent chacun un jet de 7 mètres en alternance avec les joueurs de l'équipe adverse. Les équipes ne sont pas contraintes de prédéterminer l'ordre de leurs tireurs. Les gardiens de but peuvent être choisis et remplacés librement parmi les joueurs autorisés à participer. Les joueurs peuvent participer à l'épreuve des jets de 7 mètres à la fois comme tireur et gardien de but.

Les arbitres décident du but à utiliser. Les arbitres effectuent un tirage au sort et l'équipe qui gagne choisit de commencer ou de terminer les tirs au but.

L'ordre inverse est utilisé pour le reste des tirs si l'épreuve des tirs doit continuer dans la mesure où le score est toujours à égalité après les cinq premiers tirs respectifs.

Dans ce cas de figure, chaque équipe devra à nouveau désigner cinq joueurs. L'ensemble ou une partie des joueurs peuvent être les mêmes que pour la première série. Cette méthode de désignation de cinq joueurs à la fois s'applique aussi longtemps que nécessaire. Cependant, le vainqueur est maintenant désigné dès qu'il y a une différence de buts après que les deux équipes aient effectué le même nombre de tirs.

LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini - CS 90047 - 94046 Créteil cedex
T. +33 (0)1 56 70 74 74 - 5800000@ffhandball.net - www.handball-idf.com

n° SIRET : 785-461-948-00065 - n° APE : 9312Z